



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 18 septembre 2026

Objet : Question parlementaire n° 4564 du 3 août 2026 de Monsieur le Député Franz Fayot concernant « Prévention des incendies de forêt et brûlage des déchets verts ».

Madame la Ministre,

En date du 3 août 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Franz Fayot.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden